

**La VAE "nouvelle formule" se déploie en 2024 pour quelques 200 certifications intégrées au portail national, aux côtés d'une VAE historique pour les autres certifications. Un atelier d'information est organisé le 16 mai pour faire le point sur ces évolutions.**

Promulguée à la fin de l'année 2022 et précisée par décret le 27 décembre 2023, la nouvelle formule de la Validation des acquis par l'expérience (VAE) vise à rendre le processus de certification plus accessible, flexible et rapide.

Pour éclaircir les enjeux de cette réforme et accompagner les personnes intéressées, la Région des Pays de la Loire et le Cariforef organisent un atelier régional le 16 mai, en présence des principaux acteurs de la VAE.

## ENTRE SIMPLIFICATION, ACCOMPAGNEMENT ET ACCÉLÉRATION

La loi du 21 décembre 2022 instaure un **accès universel à la VAE**, permettant à toute personne justifiant d'une "activité en rapport direct avec le contenu de la certification visée" d'y recourir. Ses conditions d'accès sont assouplies : la liste des types d'activités et des catégories de personnes éligibles est supprimée, il n'y a plus de durée d'expérience minimum requise, et il est désormais possible de ne viser qu'un seul bloc de compétences.

**Avec cette nouvelle formule, la VAE entre dans une logique de "parcours"**. L'accompagnement personnalisé des candidats en constitue le point central. Il est possible à présent d'associer à la validation des acquis des "actions d'accompagnement" et "de formation (...) ou des Périodes de mise en situation professionnelle (PMSMP)".

L'accompagnement personnalisé, s'il est sollicité, démarre dès l'inscription du candidat sur le portail national, et relève alors d'Architectes accompagnateurs de parcours (AAP). Côté processus : fini les formulaires Cerfa, la recevabilité de la candidature est désormais appréciée avec l'AAP, qui soumet le dossier à l'organisme certificateur. **Le parcours est allégé au niveau administratif au bénéfice du projet du candidat.**

Plus globalement, les délais de traitement sont raccourcis pour renforcer la motivation des bénéficiaires et favoriser la réussite de leur parcours. La VAE "nouvelle formule" tend ainsi à rendre accessible la certification ou le bloc de compétences visé en 6 à 8 mois.

## CLÉS DE LECTURE EN RÉGION ENTRE ANCIENNE ET NOUVELLE FORMULE

Cette VAE "nouvelle formule" concerne plus de 200 certifications dans les secteurs du sanitaire et social, de la grande distribution, du sport et de la métallurgie. Pour les autres certifications, l'ancien système est maintenu.

Le type de formule VAE mobilisable dépend donc de la présence ou non de la certification visée dans la liste gérée sur le portail national [vae.gouv.fr \(https://vae.gouv.fr\)](https://vae.gouv.fr), les deux systèmes étant appelés à coexister en 2024.

Toutefois, il reste essentiel, y compris avec une VAE simplifiée, d'en apprécier l'opportunité avant de s'y engager. Pour s'informer sur cette démarche, Transitions pro Pays de la Loire organise régulièrement des réunions collectives à destination des salariés et des demandeurs d'emploi (<https://www.transitions-pro-pdl.fr/je-suis-un-salariee/la-validation-des-acquis-et-de-l'experience/nos-reunions-vae/>).

D'autre part, l'information délivrée en proximité par les acteurs du Service public régional de l'orientation (Spro) (<https://www.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/information/recherche?libInsee=Nantes&radius=1000000#quoteZone>) et de Mon Conseil en évolution professionnelle, avec l'aide des conseillers experts VAE si besoin, demeure un moyen d'aider les personnes à apprécier l'opportunité de parcours VAE.

## UN ATELIER D'INFORMATION RÉGIONAL À ANGERS

La Région et le Cariforef des Pays de la Loire proposent aux acteurs de l'Emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Efop) un atelier régional le jeudi 16 mai matin, à Angers, en présence d'Olivier Gérard, préfigurateur du service public de la VAE, et des principaux acteurs de la VAE en région (professionnels de l'information conseil VAE, certificateurs, financeurs, Architectes accompagnateurs de parcours).

Cet atelier sera l'occasion de faire un point d'étape sur la mise en œuvre de la réforme et d'appréhender concrètement les questions qui se posent à ce stade de coexistence des deux systèmes.

Consultez dès maintenant le programme complet de l'atelier et inscrivez-vous pour y participer.

<https://pro.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/territoire/professionnalisation/Detail-d-une-formation?s=205691>